



9 décembre 2020

PLAN DE PROTECTION

COVID-19: Camps de sports de la Ville de Bienne

1. Validité

Ce plan de protection est valable pour les camps de sports organisés et dirigés par le Service des sports de la Ville Bienne.

En plus du présent plan de protection, les plans de protection édictés pour les infrastructures sportives, par le service de restauration et par les domaines sportifs concernés doivent être observés et suivis.

2. Situation

Le plan de protection présente comment la tenue des camps de sports est rendue possible, dans le cadre des mesures de protection générales en vigueur.

Outre l'Ordonnance COVID-19 édictée par le Conseil fédéral, les principes fondamentaux suivants s'appliquent:

- Sans symptômes au camp:– un participant ou une participante étant ou se sentant malade reste à la maison.
- Garder ses distances (10m² est la zone d'entraînement recommandée par personne; dans la mesure du possible maintenir la distance de 1,5m).
- Les enfants de plus de 12 ans doivent porter un masque.
- Respecter les règles d'hygiène édictées par l'OFSP.
- Établir les listes de présence (traçage des contacts étroits – Contact Tracing).
- Désigner une personne responsable.
- L'accès à la halle de sport est interdit pour les parents ou accompagnants.

3. Mise en œuvre et respect des principes fondamentaux dans le sport

3.1 Seules les personnes en bonne santé et sans symptômes participent aux camps

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux camps de sports. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées.

Elles doivent contacter leur médecin de famille et suivre ses recommandations. D'autre part, elles téléphonent immédiatement au Service des sports pour annoncer leur absence.

En cas de test positif à la COVID-19, les instructions du médecin cantonal sont à suivre scrupuleusement.

Les personnes à risque peuvent prendre part aux camps de sports. Leur participation est toutefois de leur propre responsabilité.

3.2 Garder ses distances

Lors du trajet aller et de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, après l'entraînement et lors du trajet de retour, une distance d'1m50 doit être observée avec les autres personnes. Le Service des sports déconseille, dans la mesure du possible, d'utiliser les transports en commun pour se rendre aux camps.



Durant les camps, les moniteurs et monitrices, et les participants et participantes respectent, dans la mesure du possible, une distance d'1m50. Les moniteurs et monitrices planifient les exercices, les entraînements et les jeux de manière à pouvoir respecter au maximum la distance entre chacun.

3.3 Respecter les règles d'hygiène

Avant de débiter la journée et avant de repartir, entre les différentes activités et lors de changements de lieu, les participants et participantes, et les moniteurs et monitrices se lavent les mains soigneusement avec du savon ou du désinfectant. Le savon et le matériel de désinfection sont fournis par le Service des sports.

Nous préconisons un lavage des mains fréquents avec du savon.

Les poignées de main, les embrassades, les applaudissements, etc. sont interdits.

3.4 Établissement de listes de présence et traçage des contacts étroits (Contact Tracing)

Les participants et participantes aux camps s'annoncent auprès du Service des sports et fournissent les informations nécessaires permettant le suivi des contacts étroits des personnes infectées. Les moniteurs et monitrices établissent une liste de présence selon les listes de participation. De cette manière, le suivi journalier des personnes présentes peut être authentifié. Les moniteurs et monitrices sont responsables de la tenue correcte et complète de ces listes de présence et les transmettent en fin de camp au Service des sports. Ces listes seront conservées 10 jours après la fin des camps et présentées aux autorités sanitaires en cas de sollicitation.

En cas d'infection d'un participant, d'une participante, d'une monitrice ou d'un moniteur, l'autorité sanitaire cantonale peut décider de mettre les personnes proches en quarantaine. Si un cas d'infection devait survenir 10 jours après la fin des camps, le Service des sports devra en être informé immédiatement.

3.5 Désignation d'une personne responsable

Les moniteurs et monitrices sur place sont responsables pendant toute la durée du camp du respect des mesures de protection édictées par le Service des sports et les responsables des infrastructures utilisées. Ils informent les participants et participantes avant le camp sur les mesures de protection appliquées en se référant au plan de protection. Durant toute la durée du camp, les moniteurs et monitrices rappellent aux participants et participantes les mesures de protection à respecter. En cas de non-respect des mesures de protection, les moniteurs et monitrices sont en droit d'exclure un ou des participants et participantes aux camps.

La personne désignée responsable COVID-19 et personne de contact en cas de questions durant les camps de sport de la Ville de Bienne est: Andrea Schneider, responsable de l'organisation des camps de sports, Service des sports, rue Centrale 60, 2501 Bienne, tél. 078 959 30 30.

4. Utilisation des infrastructures

Le Service des sports utilise les installations sportives aux heures approuvées et conformément aux exigences des responsables des lieux. Il veille à adapter la taille des groupes aux infrastructures afin de garantir au mieux la distance de protection d'1m50. Les groupes établis en début de semaine restent identiques pendant toute la durée des camps.



Stadt Biel
Ville de Bienne

Dienststelle Sport
Service des sports

5. Restauration et mesures spécifiques

Durant les repas, de petits groupes seront formés à chaque table. Ils seront servis par les moniteurs et monitrices, et les responsables de la restauration. La distance d'1m50 sera respectée dans la mesure du possible.

Le Service des sports rappelle aux participants, participantes, monitrices et moniteurs et au personnel de la restauration qu'ils doivent observer et appliquer le plan de protection en vigueur dans l'établissement durant toute la durée du camp.

6. Contact

Service des sports
Andrea Schneider
Rue Centrale 60
2501 Bienne
T.: 032 326 14 48